

*Syndicat Mixte du Parc Naturel Régional
des Préalpes d'Azur*

DELIBERATION DU COMITE SYNDICAL

L'an deux mille vingt-trois, le 11 avril à 9h30, le Comité Syndical régulièrement convoqué en date du 31 mars 2023, s'est réuni en session ordinaire – salle du Conseil Municipal – Mairie de Gilette sous la présidence de Monsieur Eric MELE

Objet : Entrée en révision - Renouvellement Charte de Parc - Périmètre d'étude

Secrétaire de séance : Arnaud PRIGENT

Membres en exercice : 63

Membres présents ou représentés : 35

Dont membres présents : 12

Dont membres en visio-conférence : 14

Dont pouvoirs : 9

Membres Absents-excusés : 28

Présents (es) : (12)

Denis FISSORE, Vincent GIOBERGIA, Gilbert HUGUES (double compétence), Eric MELE, Sandrine MOSCONI, Yves PASCAL, Arnaud PRIGENT (double compétence), Anthony SALOMONE, Alain SERVELLA, Christian ZAETTA.

Présents (es) en visio-conférence : (14)

Joël BARRIERE, Bénédicte BEDEL, Michèle BELLERY, Serge BERENGER, Joëlle BOLOT, Caroline CAPE, Jean-Paul DAVID, Thibault DESOMBRE, Liliane CASTAGNOLI (accompagnée de Marjorie BREMOND), Renée-Paule GACHET, Michèle OLIVIER, Geneviève PIERRAT, Claudia WOLFF, Christian ZEDET.

Pouvoirs : (9)

Alain BARBAGLI et Marc Malfatto (commune Gréolières) donnent pouvoir à Eric MELE, Georges BOTELLA et Jean-Marc DELLA donnent pouvoir à Jean-Paul DAVID, Sandrine GAIDON donne pouvoir à Anthony SALOMONE, Céline LEGAL ROUGER donne pouvoir à Alain SERVELLA, Gérald LOMBARDO donne pouvoir à Michèle OLIVIER, Myriam NOCERA donne pouvoir à Denis FISSORE, Martine SILVANO donne pouvoir à Yves PASCAL.

Absents-Excusés(es) : (28)

René AUDIBERT, Florence BONNARD, Patrick CALEGARI, Joëlle CECCARINI, Monique CURE, Nicole CIMBE, Florence DALMASSO, Jean-Marc DELLA (commune de st vallier), Annie DUVAL, Dominique ESTROSI-SASSONE, Colette FABRON, Maxime FERRERO, Didier GASTAUD, Charles-Ange GINESY, Anne GUIJUZZA, Nicole HAMES, Philippe HEURA, Pierre LAUGIER, Jean-Marc MACARIO, Stéphane MAILLARD, Serge MAUREL, Jean-Bernard MION, Marie-Christine PEYROUTOU-BAGNIS, Bruno ROUGANNE, Fabrice RUF, Sonia SARTORI, Martine SEGHI, David VARRONE.

Le Président expose :

Vu les décrets :

- n°2012-421 du 28 mars 2012 portant classement du parc naturel régional des Préalpes d'Azur (région Provence-Alpes-Côte d'Azur)
- n° 2018-50 du 29 janvier 2018 portant prorogation du classement du parc naturel régional des Préalpes d'Azur jusqu'au 29 mars 2027
- n°2019-444 du 14 mai 2019 modifiant le décret n°2012-421 du 28 mars 2012 portant classement du parc naturel régional des Préalpes d'Azur (intégration de Amirat, Courmes et Tourrettes sur Loup en intégralité)
- n°2022-812 du 16 mai 2022 modifiant divers décrets portant classement de parcs naturels régionaux (Intégration de Le Mas)

Vu le code de l'environnement Livre III, Titre III, Chapitre III portant sur les parcs naturels régionaux

Vu les statuts en vigueur

La perspective de renouvellement de la Charte du Parc naturel régional des Préalpes d'Azur s'envisage dès à présent selon le calendrier prévisionnel qui suit ; la procédure dure 3 à 4 ans avec des délais réglementaires imposés

- ✓ Délibération régionale sur le périmètre en juin 2023 (donc délibération Syndicat mixte du Parc au 15 avril 2023 dernier délai)
- ✓ Elaboration concertée d'une nouvelle charte à mener fin 2023 et 2024
- ✓ 2025 : Avis CNPN – Fédération des Parcs – Ministères – DREAL, modifications du projet et préparation de l'enquête publique
- ✓ Enquête publique en 2026 (avant élections municipales) puis modification du projet de charte
- ✓ Janvier 2027 : Consultation des collectivités pour approbation de la charte et adhésion Syndicat mixte

Aussi depuis décembre 2022, les réflexions sont en cours concernant le périmètre d'études qui fera l'objet d'un diagnostic (intégrant l'évaluation de la Charte en cours) pour l'écriture d'une nouvelle Charte d'engagement (orientations stratégiques et mesures).

La note en pièce jointe détaille :

- le processus et les règles prévalant pour le classement/renouvellement du classement.
- les arguments invitant à demander le renouvellement du label
- les options à arbitrer concernant le périmètre d'étude
- les modalités prévisionnelle de gouvernance

Le président rappelle les options examinées depuis décembre et informe en séances des confirmations récentes :

- De la position de la Commune de Le Rouret qui privilégie un statut de commune associée ;
- Du retour de Villers du Var quant à l'absence d'une position partagée sur le secteur du moyen Var

et ouvre les échanges (consignés au procès verbal).

A l'issue, par synthèse des données techniques et des échanges, il propose de soumettre l'entrée en révision de la Charte sur un périmètre d'étude identique à 2010 en ajoutant St Pierre (04), La Rochette (04), et Mons (83)

Le Comité Syndical ouï l'exposé de son Président, et après en avoir délibéré décide à la majorité des voix :

- D'engager l'ensemble des démarches en vue du renouvellement de la Charte du Parc sur le périmètre arbitré, et de déléguer au bureau du Parc le soin d'affiner l'organisation de la gouvernance au fur et à mesure de l'avancée des travaux, ainsi que la validation des études à engager dans la limite des prévisions budgétaires votées le 09 février et la mobilisation de toutes les ressources (dont les partenariats mis à disposition par la région sud).
- De solliciter la prescription de la révision de la Charte du Parc naturel régional des Préalpes d'Azur par le Conseil Régional Provence sur le périmètre tel qu'argumenté dans la note jointe

Nombre de voix exprimées : 75 voix

Vote « pour » : 58

Vote « contre » : 17

G. HUGUES-délégué titulaire de Caussols (1 voix) et délégué suppléant CASA (2 voix)

Michèle OLIVIER – déléguée suppléant du Département (7 voix).

pouvoir de Gérard LOMBARDO – délégué titulaire du Département- donné à Michèle OLIVER (7 voix).

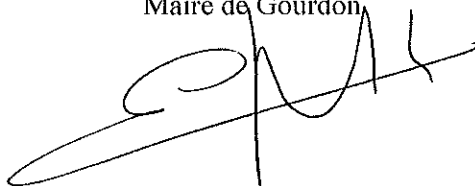
Vote « abstention » : 0

La délibération est adoptée à la majorité des voix.

Ainsi fait et délibéré les jours, mois et an que dessus.

Le Président

Maire de Gourdon



Eric MELE

